

DECISION DU PRESIDENT N°17/25

Le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 09 septembre 2020 portant délégation au Président d'une partie des attributions de l'organe délibérant,

Considérant que la cellule 5A, d'une surface de 60 m², de l'Hôtel d'Entreprises, est libre,

Vu la demande de la société CHEVALIER DIAG, locataire de la cellule 5B depuis le 1^{er} novembre 2024, de louer la cellule 5A et de s'engager sur un nouveau bail précaire.

DECIDE

Article 1 : Les cellules 5A et 5B, d'environ 160 m² de l'Hôtel d'Entreprises, situées Parc des industries Artois Flandres 150 rue d'Oslo à DOUVRIN (62138) sont louées sous forme d'un bail précaire consenti pour une durée de vingt-quatre mois consécutifs à compter du 1er novembre 2025 pour se terminer le 31 octobre 2027 à la Société CHEVALIER DIAG pour un loyer mensuel de 1 200 Euros H.T hors charges.

Article 2 : Il sera rendu compte au Comité Syndical de la présente décision.

Fait à DOUVRIN, le 15 octobre 2025



Le Président,

André KUCHCINSKI

Décision transmise au contrôle de légalité par la plate-forme de dématérialisation ACTE et certifiée exécutoire le :